

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR

Décision n° 2026/075

Portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'un orthophoniste (H/F)

Le Directeur du CDDS,

VU le Code général de la fonction publique,

VU les articles L.4341-3, L.4341-4, et R.4341-1 à R.4341-21 du code de la santé publique,

VU le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

VU le tableau des effectifs du CDDS et considérant la vacance d'un poste d'orthophoniste (H/F),

DECIDE

Article 1 - Un concours sur titres est organisé pour le recrutement d'un orthophoniste (H/F) au Centre Départemental pour Déficients Sensoriels de Rodez (12).

Article 2 - Les demandes d'admission à concourir doivent être déposées ou adressées par courrier au CDDS – 15 boulevard François Fabié – 12000 RODEZ. A l'appui de sa demande, le candidat (H/F) doit joindre les pièces suivantes :

- Lettre de candidature
- Curriculum vitae
- Titres de formation, certifications et équivalences (copies) : certificat de capacité d'orthophoniste ou autorisation d'exercer la profession sans limitation mentionnée à l'article L.4341-4 du code de la santé publique
- Pièce d'identité (copie)

Article 3 - La date de clôture des inscriptions est fixée au 8 août 2026.

Article 4 - Le concours aura lieu au CDDS le 25 août 2026.

Article 5 - Ampliation de la présente décision est transmise à Mme la Directrice Départementale de l'Aveyron de l'ARS Occitanie. Publication du concours est faite sur le portail des concours de l'ARS Occitanie et sur le site internet du CDDS ainsi que dans les locaux du CDDS.

Fait à Rodez, le 8 juillet 2026.

Le Directeur du CDDS,

Hugo TARGHETTA.

